



**Rapport d'activité de l'ANSA**

**présenté à l'Assemblée Générale  
du 17 juin 2021**

## I.- Activité de l'ANSA en 2020

### ➤ Nos adhérents

Au 31 décembre 2020, l'ANSA comptait 412 adhérents, dont 221 sociétés et 191 membres associés (184 cabinets et 7 organismes divers) ; ces chiffres n'ont pas évolué à date. On constate un flux régulier d'adhésion de cabinets d'avocats et une tendance à la contraction du nombre d'entreprises par suite de restructurations ou relocalisations.

L'ANSA a continué de veiller à maintenir la qualité de ses réponses quotidiennes, orales ou écrites, aux questions posées par ses adhérents, dont le volume est en augmentation (environ 4 000 questions en 2020, dont environ 200 consultations écrites). Les questions les plus délicates ont été soumises au Comité juridique (v. *infra*).

### ➤ Nos communications

En 2020, l'ANSA a diffusé 49 communications portant sur les avis du Comité juridique et sur des thèmes d'actualité, complétées par 30 notes plus synthétiques (« Brèves »).

L'ANSA a édité en avril 2020 un guide de questions/réponses relatif à la tenue des assemblées générales et des conseils d'administrations en période de Covid 19, qu'elle a actualisé en juin 2020, afin d'apporter des réponses aux nombreuses questions que pouvaient se poser les praticiens pour la première application de textes inédits pris dans un contexte d'urgence (*Com. ANSA, n° 20-010*).

L'ANSA a organisé, comme les années précédentes, cinq demi-journées d'études en janvier 2020 (reconduites en janvier 2021), à l'intention exclusive de ses adhérents. Ces réunions ont été consacrées à l'actualité législative et réglementaire en droit des sociétés, droit boursier et droit des titres ainsi qu'à l'actualité fiscale et européenne. Ces demi-journées d'études ont réuni plus de 170 personnes et ont donné lieu à la publication d'une brochure qui réunit l'ensemble des fiches distribuées aux participants, le cas échéant actualisées.

Une session dédiée exclusivement à l'actualité fiscale a été organisée pour la première fois et a démontré l'intérêt d'avoir des séances dédiées à des publics ciblés.

La digitalisation s'est poursuivie avec :

- Une actualisation régulière du site Internet de l'ANSA afin de relayer l'information de l'Association et de permettre à certaines entreprises de se familiariser avec les activités de l'ANSA ;
- Le maintien d'une dynamique LinkedIn en relayant l'ensemble des actualités contenues sur le site Internet sur la page LinkedIn de l'ANSA afin que les praticiens (services juridiques, cabinets d'avocats...) et universitaires puissent être plus largement informés ;  
Cette page LinkedIn permet de faire connaître nos travaux et, à terme, fidéliser de nouvelles entreprises. Le compte Twitter reste alimenté de façon hebdomadaire par des tweets portant sur des sujets d'actualité économique (articles de presse) ainsi que par les actualités publiées sur le site Internet et sur le compte LinkedIn.

Par ailleurs, l'ANSA a constitué au cours de l'année 2020 divers groupes de travail dédiés, pour assurer une réflexion et proposer des réponses à certaines consultations, le thème le plus mobilisateur ayant été le projet du Parlement Européen de mise en œuvre d'un devoir de vigilance et de la responsabilisation des administrateurs.

### ➤ Activité des Comités de l'ANSA

**Les réunions se sont tenues exclusivement par téléconférence, ce qui a permis de mobiliser un nombre accru de participants.**

#### Comité Juridique

Comme les années précédentes, le Comité juridique s'est réuni une fois par mois. Il a rendu 32 avis en 2020 (voir en annexe la liste des avis).

#### Comité Emetteurs

Lors des 4 réunions qui se sont tenues en 2020, le Comité Emetteurs a examiné différents projets de réformes en cours d'élaboration, en vue notamment de préparer les réponses de l'ANSA aux consultations des pouvoirs publics ainsi que ses échanges avec les législateurs et régulateurs tant

français qu'européens. Ces réunions ont également été l'occasion de préciser les interprétations et les incidences pratiques de textes récemment adoptés (voir la liste des sujets examinés par le Comité en annexe).

Le contexte d'urgence sanitaire a rendu nécessaire, à chaque réunion du comité, l'examen des textes pris tant pour la réunion des AG que celle des organes de direction et de gestion ainsi que l'interprétation qui pouvait en être faite au fur à mesure de l'évolution des restrictions d'ordre sanitaire.

#### Comité Emetteurs – Actionnaires individuels

Le CEAI s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2020 et s'est attaché à l'examen des projets de réforme en cours, qu'ils soient européens ou nationaux, de nature à affecter les relations entre les émetteurs et leurs actionnaires (voir la liste des sujets examinés par le Comité en annexe).

#### Comité Titres

Le Comité Titres s'est réuni en novembre 2020, alors que celui-ci ne s'était pas réuni en 2019 (voir la liste des sujets examinés par le Comité en annexe).

L'ANSA co-préside avec l'AFTI le comité scientifique de Votaccess.

#### ➤ L'ANSA dans la presse

En dehors des nombreuses informations publiées sur le site de l'ANSA et sur ANSANET, plusieurs tribunes ou articles ont été relayés dans la presse et dans les revues juridiques :

- Communications de Michel Rollier :
  - o sur l'impact bénéfique de la réforme fiscale de 2018, publiée dans l'AGEFI le 5 novembre 2020 à l'occasion de la publication du deuxième rapport de France Stratégie ;
  - o sur les impôts de production, publiée sur le site des Echos le 24 août 2020 ;
  - o sur la taxation du capital, parue dans Valeurs Actuelles du 23 décembre 2020 ;
- Communications de Muriel de Szilberek :
  - o sur la tenue des AG « Pas d'assemblées sans rassemblement ? », paru dans la revue Droit des Sociétés de mai 2020 ;
  - o sur la tenue des AG « La solution envisagée serait d'autoriser par ordonnance la tenue à huis clos », publié sur actuel-direction-juridique.fr le 24 mars 2020.

## **II.- Interventions de l'ANSA dans le cadre de l'actualité législative et réglementaire**

### ➤ Droit des sociétés

#### **Droit des sociétés et gouvernance d'entreprise : dispositifs d'urgence mis en place dans le contexte de la crise sanitaire**

L'ANSA a été consultée dès la fin du mois de février par les pouvoirs publics (et notamment la Direction générale du Trésor) afin de faire part des difficultés que rencontreraient ses adhérents compte tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises par le Gouvernement (confinement, fermeture de certains ERP etc.) et de présenter certaines solutions alternatives et temporaires.

Ces échanges avec la Direction générale du Trésor ont permis l'adoption de plusieurs textes et notamment :

- l'**ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020** portant adaptation des règles relatives à l'établissement, l'arrêté, l'audit, la revue, l'approbation et la publication des comptes et des autres documents et informations que les personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé sont tenues de déposer ou publier dans le contexte de l'épidémie de covid-19 ;
- l'**ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020** et du **décret n° 2020-418 du 10 avril 2020** portant tous deux adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19.

Suite à la publication de ces textes, l'ANSA a publié une Foire aux Questions dès le mois d'avril (*Com. ANSA, n° 20-010*). Elle a également publié des brèves sur ces deux textes ainsi que des études plus approfondies (*v. not. Com. ANSA, n° 20-018*).

L'ANSA a ensuite contribué à l'élaboration des textes ayant conduit à la prorogation par le Gouvernement de l'ordonnance n° 2020-321 et de son décret d'application n° 2020-418 :

- d'abord **jusqu'au 30 novembre 2020** (par le biais du décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020)
- puis, compte tenu de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, jusqu'au 16 février (par la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et, enfin, **jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021** (par le biais d'une ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et d'un décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 – depuis l'application de l'ordonnance a été prorogée jusqu'au 31 juillet 2021 par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021).

L'ordonnance n° 2020-321 et le décret n° 2020-418 ont ainsi fait l'objet de modifications par les deux textes publiés en décembre 2020, certaines d'entre elles reprenant des solutions adoptées en avril et mai 2020 par le *Comité juridique* de l'ANSA à la suite de la publication de ces deux textes dans leur version initiale (v. not. Com. ANSA n° 20-016, n° 20-017 et n° 20-018).

De façon générale, ces interventions de l'Association ont permis de contribuer avec d'autres associations de la Place à l'élaboration par les pouvoirs publics d'un cadre juridique adapté pour l'approbation des comptes, la tenue des assemblées générales et la réunion des organes dirigeants. Les dispositifs d'urgence ont renouvelé le débat sur l'impact du numérique en droit des sociétés et pourraient permettre à terme de pérenniser en droit des sociétés certaines mesures. Des discussions avec différents acteurs de la Place sont actuellement menées sur ce sujet et concernent notamment la possibilité de tenir des assemblées générales « hybrides ».

### **Autres dispositifs mis en place dans le cadre de la crise sanitaire et sur lesquels l'Association a été consultée**

Toujours dans le contexte de la crise sanitaire, l'Association a également pu mener des travaux sur deux autres textes adoptés pour pallier certaines difficultés rencontrées par les sociétés.

Le premier est l'**ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période**. Saisi de plusieurs questions par les praticiens, le *Comité juridique* de l'ANSA a été interrogé très peu de temps après la publication de l'ordonnance sur ses conséquences au regard du droit d'opposition des créanciers en cas de fusion, de TUP ou de réduction de capital non motivée par des pertes (Com. ANSA, n° 20-015).

Le second est la **loi n° 2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne**. Compte-tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, et de l'impossibilité d'organisation des élections au sein du personnel, certaines sociétés pouvaient rencontrer des difficultés concernant les mandats des représentants des salariés et ceux des salariés actionnaires dans les organes collégiaux d'administration, de surveillance ou de direction. L'ANSA, consultée par le Gouvernement, a demandé des clarifications notamment de calendrier.. Ces clarifications ont été reprises par la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020.

### **Droit des sociétés et rémunérations des dirigeants mandataires sociaux**

Suite à l'entrée en vigueur de l'**ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019** relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées et de son décret d'application n° 2020-1235 transposant en droit français les exigences découlant de l'article 9 *bis* de la directive UE 2017/828 du 17 mai 2017, modifiant la directive 2007/36 en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires (directive « SRD II »), le *Comité juridique* de l'ANSA a traité certaines questions rencontrées par des émetteurs et notamment :

- l'articulation du nouveau dispositif avec la procédure des conventions réglementées (anc. art. L 225-42-1) ;
- la présentation des résolutions (formalisme, nombre de résolutions...);
- la mise en œuvre du dispositif (en cas de cumul avec un contrat de travail, en présence de SO ou de BSPCE).

Une attention toute particulière a été portée à l'application du nouveau régime en présence de rémunérations variables et d'AGA. Un groupe de travail dédié a été constitué sur ce sujet.

Ces avis sont disponibles sur ANSANET (not. n° 20-004, n° 20-005, n° 186-FB et n° 213-2021).

### **Droit des sociétés et assemblées générales**

Compte-tenu de l'entrée en vigueur de la directive SRD II et faisant écho à la recommandation AMF n° 2012-05 par laquelle le régulateur souhaitait que soit élaboré un guide méthodologique sur le traitement des votes en assemblée générale, à destination des établissements centralisateurs, teneurs de compte-conservateurs et émetteurs assurant tout ou partie de ce traitement, l'ANSA a participé en 2019 au groupe de travail mené par l'Association française des Professionnels des Titres (AFTI) conduisant à la publication le 30 janvier 2020 de son guide méthodologique du traitement des votes en assemblées générales.

### **En 2020, à la demande de ses adhérents, l'ANSA a analysé plusieurs questions découlant de textes législatifs et réglementaires adoptés en 2019.**

Deux lois intéressant particulièrement le droit des sociétés avaient été adoptées en 2019 : la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 (loi Pacte)** et la **loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 (loi de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés, dite loi Soilihi)**. Plusieurs interrogations subsistaient pour leur application : commissariat aux comptes, régime des fusions et opérations assimilées, mandats des représentants des salariés et des salariés actionnaires au sein des organes collégiaux d'administration, de surveillance ou de direction, obligation de mixité dans les conseils, règles applicables pour les SAS, répartition du droit de vote en cas d'actions ou de parts sociales faisant l'objet d'un démembrement de propriété etc. L'ANSA a pu apporter des réponses aux différentes questions soulevées par ses adhérents, notamment par des avis rendus par son *Comité juridique*.

#### ➤ **Droit des titres**

##### **Finalisation de la transposition de la directive SRD II en droit français**

L'entrée en vigueur de la directive SRD II obligeait le Gouvernement à modifier certaines dispositions contenues code de commerce et le code monétaire et financier afférentes au droit des titres. Dans le cadre du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (DDADUE), l'ANSA a été consultée dès le mois de juin 2020 par la Direction générale du Trésor sur différents points intéressant le droit des titres, dont le régime est fixé dans la directive européenne, précisé dans son règlement délégué et transposé partiellement en droit français dans le code de commerce et le code monétaire et financier. L'Association a ainsi pu apporter ses réflexions s'agissant :

- des droits et obligations des dépositaires centraux de titres (DCT) et des tiers prestataires de services pour les émetteurs ;
- de la facilitation des droits des actionnaires ;
- de la procédure d'identification des actionnaires (TPI).

##### **Nouvelle codification du code de commerce**

Dès 2019 et courant 2020, l'ANSA a été consulté par la Direction des affaires civiles et du sceau (DACS) de la Chancellerie afin de soumettre ses propositions sur la nouvelle codification à *droit constant* du code de commerce. Cette consultation a donné lieu à la publication d'une ordonnance n° 2020-1142 du 16 septembre 2020 portant création, au sein du code de commerce, d'un chapitre relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation complétée par un décret n° 2020-1742 du 29 décembre 2020.

#### ➤ **Questions européennes**

Les dossiers relatifs à la régulation européenne ont tout particulièrement mobilisé l'ANSA, avec une actualité législative et réglementaire chargée qui a appelé des prises de position exprimées soit directement, soit par le canal d'EuropeanIssuers :

- Les deux rapports d'initiative du Parlement européen (projet de directive relatif à l'instauration d'un devoir de vigilance ; rapport sur la gouvernance durable, visant à responsabiliser davantage les administrateurs). La Commission avait parallèlement lancé une consultation sur ce sujet à laquelle l'ANSA a répondu directement et par l'intermédiaire d'EuropeanIssuers ;
- Le projet d'acte délégué relatif à l'article 8 du règlement taxonomie, déterminant les conditions dans lesquelles des sociétés soumises à la directive NFRD doivent appliquer cet article et publier les caractéristiques de leurs activités : chiffre d'affaires, dépenses d'investissement et de gestion éligibles à la taxonomie au regard des deux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;

- La préparation de la révision de la directive NFRD avec plusieurs consultations lancées en 2020 (consultation de la Commission sur le réexamen de NFRD ; consultation de la Commission sur la stratégie générale en matière de finance durable ainsi que sur l'articulation entre les trois règlements sur la finance durable et la directive NFRD ; consultation de l'EFRAG, dans l'hypothèse où celle-ci se verrait confier un mandat par la Commission en matière de normalisation non-financière ;
- Les mesures d'urgence prises dans le cadre de la crise économique et sanitaire en vue d'une part, d'adapter le calendrier de tenue des AG des sociétés de capitaux et, d'autre part, de faciliter la recapitalisation des sociétés européennes (modifications temporaires du droit des sociétés notamment par l'adoption d'un règlement (UE) 2020/699, du règlement Prospectus et du règlement sur les Abus de marché). C'est dans ce contexte spécifique que se sont concrétisées des mesures d'allègement de certaines obligations pour les entreprises : c'est ainsi que l'obligation pour les sociétés cotées de publier leurs états financiers au format ESEF a été décalée d'un an et qu'a été rendue possible la rédaction d'un prospectus simplifié pour les émissions secondaires. Pour les PME, plusieurs simplifications sont intervenues : composition de la liste des initiés pour l'application du règlement MAR, suspension des sanctions pour les défauts de règlement constatés chez le dépositaire central et suppression de l'obligation de dissociation des frais de recherche et des frais d'exécution supportés par les gestionnaires ;
- Participation aux travaux du Forum de Haut-Niveau sur l'Union des Marchés de Capitaux, groupe d'experts chargé d'assister la Commission européenne dans le processus de relance de l'UMC. L'ANSA, par l'intermédiaire d'EuropeanIssuers dont le Président était membre du Forum, a activement contribué aux recommandations émises par le Forum, notamment celles qui concernaient :
  - les mesures visant à faciliter l'accès des PME aux marchés de capitaux (définition élargie de la notion de PME, régimes proportionnés en matière de prospectus et d'abus de marché) et ;
  - la suppression des obstacles transfrontaliers aux activités post-marché (harmonisation renforcée des opérations sur titres, harmonisation de la définition de la notion d'actionnaire), cette suppression ayant été reprise dans le plan d'action de la Commission sur la mise en œuvre de l'UMC ;
- Consultation de l'ESMA sur le reporting des transactions sur produits dérivés (problèmes de cohérence entre le règlement EMIR qui concerne les produits dérivés et le règlement MiFIR) ;
- Dépositaires centraux de titres : consultation de l'ESMA de novembre 2020 sur les obstacles transfrontaliers à la fourniture de services de dépositaires centraux ; consultation de la Commission de décembre 2020 sur le réexamen du règlement sur les dépositaires centraux de titres prévu en 2021.

### ➤ **Questions fiscales**

L'ANSA a continué, comme les années précédentes, mais dans un contexte très particulier de crise sanitaire et économique, à promouvoir en 2020 les propositions fiscales favorisant le développement de l'actionariat, mais aussi celles concernant la gouvernance des sociétés, en menant sur ces divers thèmes des actions auprès des pouvoirs publics ou de la presse spécialisée.

#### Textes budgétaires

L'ANSA a suivi de manière attentive l'évolution des nombreuses lois de finances rectificatives qui au cours de l'année 2020 ont organisé l'aide publique consentie aux entreprises touchées par la crise sanitaire au travers des mécanismes des prêts garantis par l'Etat, mais aussi l'avancement des travaux entourant la préparation et le vote de la loi de finances pour 2021.

Sur ce dernier point, elle est intervenue à deux reprises sur le sujet de l'enregistrement des actes de sociétés.

Dans un premier temps, pendant le premier confinement, elle a demandé à la DGFIP de prendre des mesures simplificatrices pour permettre l'enregistrement des actes de sociétés alors que les centres des impôts étaient fermés au public, ce qui s'est traduit par une instruction administrative demandant aux services chargés de l'enregistrement d'accepter pendant la période d'urgence sanitaire au dépôt les actes de société reçus par courriel.

Puis, ultérieurement, profitant des mesures de simplification introduites dans le projet de loi de finances pour 2021 supprimant, pour les sociétés, l'obligation de procéder à l'enregistrement de certains de leurs actes ou permettant pour certains des actes dont l'enregistrement reste encore obligatoire, leur

acceptation au dépôt par le Greffe du Tribunal de commerce préalablement à l'accomplissement de la formalité, l'ANSA a saisi le cabinet du ministre afin que soit acceptée la signature électronique des actes de sociétés. Elle a été entendue puisqu'un amendement gouvernemental au projet a permis les opérations d'enregistrement des actes sous seing privé, sur une copie signée électroniquement.

### Prises de positions publiques

Dans le cadre des réflexions menées par les Pouvoirs publics en vue de la relance économique post-crise de la Covid, l'ANSA a proposé au Cabinet du ministre un produit encourageant, avec une incitation fiscale ciblée, la souscription d'actions d'entreprises cotées ou non cotées, directement ou à travers de fonds dédiés. Cette solution permettait d'orienter une partie du surplus d'épargne accumulée pendant la crise vers un renforcement des fonds propres des entreprises.

Cette proposition, que l'ANSA a également adressée à des parlementaires, a été relayée par une tribune signée par le Président de l'ANSA en août dernier et publiée dans le journal Les Echos, qui a également mis en lumière le nécessaire allègement de la fiscalité sur le capital.

Par ailleurs, dans le prolongement de sa première audition en 2019, l'ANSA a été à nouveau entendue par le Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital dans le cadre de la préparation de son deuxième rapport consacré aux effets des réformes fiscales introduites en 2018.

A cet égard, l'ANSA a rappelé que la suppression de l'ISF, la création du prélèvement forfaitaire unique et l'initialisation d'une baisse de l'impôt sur les sociétés ont été avant tout des réformes de bon sens, réduisant l'écart de taxation avec les autres pays européens. Elle a apporté des éléments permettant de considérer que ces réformes avaient commencé à produire leurs effets avec des signes encourageants et tangibles, constatés en 2018-début 2019 : une plus grande appétence pour les opérations de « private equities », le début d'une dynamique « actions » et une attractivité nettement améliorée aux yeux des investisseurs.

La publication par France Stratégie de ce deuxième rapport a été l'occasion de la publication en octobre d'une nouvelle tribune du Président de l'ANSA mettant l'accent sur la sensibilité de l'investissement productif à toute modification de la fiscalité, et ce d'autant plus que la mobilité géographique du capital est forte, justifiant le bien-fondé de ces réformes, sur lesquelles il n'y a pas lieu de revenir, et appelant, enfin, l'attention des responsables politiques sur les travaux à mener en matière de transmission du patrimoine, la France occupant les toutes premières places des pays taxant le plus au sein de l'OCDE.

### Dossiers européens

Dans le domaine fiscal, pas de nouveaux dossiers d'origine européenne, les instances étant plutôt tournées à la résolution économique des effets de la crise sanitaire.

Quant aux grands dossiers fiscaux européens, relancés ces dernières années, comme l'assiette commune et consolidée de l'impôt sur les sociétés ou la taxe sur les transactions financières, ils ont peu ou pas évolué au cours de l'année 2020, même si l'introduction d'une taxe européenne sur les transactions financières a semblé connaître un regain d'intérêt auprès de certains de nos partenaires.

L'ANSA a profité des journées d'études annuelles pour présenter dans le détail les conséquences pratiques de la directive 2018/822 du 25 mai 2018, qui a institué une obligation déclarative des dispositifs transfrontières de planification fiscale agressive, assortie d'un échange obligatoire de ces informations entre Etats membres de l'Union européenne.

---

## Annexes

### Liste des communications<sup>1</sup> publiées en 2020

#### 2020-I

##### ➤ **NOTE POUR VOUS**

- Ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées et décret n° 2019-1235 du 27 novembre 2019 portant transposition de la directive (UE) 2017/828 du 17 mai 2017
- Décret n° 2019-1118 du 31 octobre 2019 relatif à la dématérialisation des registres, des procès-verbaux et des décisions des sociétés et des registres comptables de certains commerçants
- Décret n° 2019-1207 du 20 novembre 2019 relatif à la publicité des comptes annuels des moyennes entreprises
- Décret n° 2019-1486 du 27 décembre 2019 relatif au délai durant lequel des actionnaires minoritaires peuvent demander la convocation d'une assemblée générale pour approuver certaines opérations de fusions, de scissions ou d'apports partiels d'actifs et aux votes au sein des assemblées générales d'actionnaires
- Décret n° 2020-1 du 2 janvier 2020 relatif aux sociétés à mission
- En bref : Compte-rendu du groupe de travail organisé par l'ANSA sur la nouvelle procédure introduite à l'article L 225-39 alinéa 2 (procédure d'évaluation des conventions courantes) ; Publication du rapport 2019 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées ; Actualisation du code Afep-Medef ; Publication du Guide Méthodologique du traitement des votes en assemblées générales de l'AFTI ; Arrêté du 7 novembre 2019 portant homologation de modifications du RG AMF (offre au public de titres) ; Arrêté du 5 décembre 2019 portant homologation de modifications du RG AMF (jetons et prestataires de services sur actifs numériques -PSAN)

##### ➤ **DROIT DES SOCIETES**

- Procédure d'évaluation des conventions courantes
- Entreprises à mission : étude comparée

##### ➤ **FISCALITE**

- Mise en œuvre du Pacte Dutreil en cas d'activité mixte : le Conseil d'Etat sanctionne la doctrine Administrative

#### 2020-II

##### ➤ **NOTE POUR VOUS**

- Mesures prises en droit des sociétés pour faire face à la crise sanitaire du Covid-19
- Loi de finances rectificative pour 2020 : garantie de l'Etat sur les prêts octroyés par les banques aux entreprises confrontées à des enjeux de trésorerie liés à la crise du Covid-19
- Ordonnance n° 2020-115 du 12 février 2020 renforçant le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

##### ➤ **NEWSLETTER – EUROPE**

- Propositions du Forum de Haut Niveau sur l'Union des Marchés de Capitaux (UMC) sur la simplification de la réglementation et la facilitation de l'accès des PME aux marchés de capitaux
- Proposition de Règlement du Conseil sur des mesures provisoires concernant la tenue des assemblées annuelles des SE et SCE

---

<sup>1</sup> Communications intégrant les avis du Comité Juridique de l'ANSA.

➤ **COMITE JURIDIQUE**

- Nouveau régime du say on pay : engagement pour cessation de mandat - mention des salaires – rémunération des administrateurs
- Nouveau régime du say on pay : questions diverses (suite de la séance du 8 janvier 2020)
- Conventions réglementées dans les sociétés dont les actions sont cotées : publication sur le site internet
- Autorisation des avals, cautions et garanties sans indication de plafond après la loi du 19/07/2019 : possibilité d'une autorisation spéciale en faveur d'une société non contrôlée

➤ **DROIT DES SOCIETES**

- Jurisprudence intervenue en 2019 : points marquants en droit des sociétés et gouvernance
- Tenue des assemblées générales et des conseils d'administration en période de Covid-19 - F.A.Q.

➤ **DROIT BOURSIER**

- Revue de jurisprudence boursière 2019

➤ **FISCALITE**

- Actualité jurisprudentielle européenne en matière fiscale 2019 : Notion de notion de bénéficiaire effectif,
- Appréciation de l'abus de droit, Régime fiscal des titres reçus en échange en cas d'apport ou de fusion

➤ **DROIT EUROPEEN**

- Jurisprudence de la CJUE et de la CEDH en 2019

**2020-III**

➤ **NOTE POUR VOUS**

- . Mesures prises en droit des sociétés pour faire face à la crise sanitaire du Covid-19 – Mesures fiscales prises pour faire face à la crise sanitaire du Covid-19 – Réforme du code de commerce : publication de l'ordonnance n° 2020-1142 du 16 septembre 2020 portant création, au sein du code de commerce, d'un chapitre relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou un SMN
- . En bref : Tenir son AG et respecter les délais comptables – Perspectives, situation de trésorerie, dividendes (communication financière en période de Covid-19) – HCJP : publication de trois rapports sur la responsabilité des sociétés et de leurs dirigeants en matière sociale et environnementale, sur les statuts-types de SAS, sur le secret bancaire

➤ **NEWSLETTER – EUROPE**

- . Révision de la directive sur le *reporting* non-financier - Gouvernance d'entreprise durable - Mobilisation des marchés de capitaux en faveur de la relance – Réexamen du règlement 909/2014 sur les dépositaires centraux

➤ **COMITE JURIDIQUE**

- Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais et droit d'opposition des créanciers en cas de fusion, de TUP ou de réduction de capital non motivée par des pertes
- Consultation écrite des associés pour la prise de décisions des assemblées – Art. 6 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et régime de droit commun
- Consultation écrite des organes collégiaux d'administration, de surveillance ou de direction - Article 9 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et régime de droit commun
- Nomination d'un commissaire aux comptes (CAC) dans les « petits groupes » : questions diverses
- Obligation de mixité dans les conseils : nullité d'une nomination contraire à l'obligation – conséquences
- Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) dans une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) sans commissaire aux comptes : projet d'émission réservée aux salariés et rapport sur le prix d'émission
- Usufruit : conséquence pour les sociétés par actions de la modification de l'article 1844 du code civil par la loi du 19 juillet 2019
- Fusion simplifiée et SCA

- Fusion semi simplifiée d'une société civile après la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 : questions diverses
- En cas d'émission de VMDAC avec maintien du DPS, les dispositions de l'article L 225-134 sont-elles obligatoires, notamment l'obligation d'atteindre au moins les trois quarts de l'augmentation décidée ?
- Dépôt de projet de résolution (dissident) par une société de gestion au nom de FCPE de sociétés tierces : la société tenant son AG peut-elle exiger une autorisation de chaque conseil de surveillance des fonds ?

➤ **DROIT DES SOCIETES**

- Assemblées générales dans le contexte de la crise sanitaire
- Prorogation des délais

➤ **FISCALITE**

- Principales dispositions de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative

➤ **FICHES BIBLIOGRAPHIQUES**

- Assemblées générales et COVID-19
- Dispositif say on pay – Evolutions récentes (loi PACTE, ordonnance du 27.11.2019)

**2020-IV**

➤ **NOTE POUR VOUS**

- . Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire
- . Ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance n° 2020-321 et du décret n° 2020-418
- . Réforme du code de commerce : publication du décret n° 2020-1742 du 29 décembre 2020 portant création, au sein du code de commerce, d'un chapitre relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation
- . En bref : Publication par l'AMF du guide d'élaboration du document d'enregistrement universel - Publication par l'AMF de son rapport annuel sur le gouvernement d'entreprise - Rapport du HCJP sur les dépositaires centraux de titres (DCT) - Rapport du HCJP sur le contrat-cadre ISDA- Arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds ou ressources économiques

➤ **COMITE JURIDIQUE**

- Attribution de BSPCE à des administrateurs personnes morales ou à leurs représentants permanents – attribution aux représentants de dirigeants de SAS personnes morales
- Constitution d'une SAS avec création d'avantages particuliers ou d'actions de préférence à personne dénommée : faut-il désigner un commissaire aux avantages particuliers ?
- Un actionnaire (personne morale) possédant au moins 10% du capital et qui détient des OCA émises par la même société peut-il assister à l'AG de la masse des porteurs d'OCA et y participer (sans voter) ?
- SAS dont les statuts sont muets sur la prise en compte de l'abstention en AG : faut-il appliquer la nouvelle règle des abstentions dans les SA (voix non exprimées) ?
- Emission dans les deux premières années d'obligations convertibles en actions (OCA) : un même commissaire peut-il rédiger les deux rapports prévus par la réglementation ?
- Bénéficiaire effectif : cas d'un établissement de crédit ayant émis des obligations cotées et qui exerce une activité fiduciaire
- Suspension du droit d'obtenir des titres en cas d'émission d'actions (art. L225-149-1) : faculté de délégation au DG ou au président du directoire – extension aux AGA
- Transformation d'une SA en SAS, conditions en présence de VMDAC (art. L 228-98) : réunion AG des porteurs de ces valeurs mobilières, unanimité ou décision majoritaire ?
- AGA : l'AGE d'une société non cotée fixe des modalités relevant de la compétence du conseil : conditions d'acquisition, liste des bénéficiaires... : conséquences (sanction ? application du régime fiscal...) – cas de la SA et celui de la SAS
- Fusion de sociétés sœurs : acquisition de 100 % des actions par la société mère après le dépôt du traité – portée de l'article L236-3 en dehors du régime simplifié
- Transformation d'une SA française en société européenne : faculté de conserver ou d'opter pour la dissociation des fonctions de président et de DG

- Avance en compte courant conclu par un actionnaire à plus de 10 % en dehors d'un groupe :  
appréciation du caractère courant
- Convention conclue par un actionnaire à plus de 10 % : cas de l'usufruit
- Procédure de reconstitution des capitaux propres en cas de transformation d'une SNC en SAS : fixation du calendrier
- Formalisation du bulletin de souscription : recours à la signature électronique
- Les statuts d'une SAS peuvent-ils prévoir des modalités de signature électronique des PV d'AG moins contraignantes que celles prévues pour la signature « avancée » ?
- Apport partiel d'actif soumis au régime des scissions : possibilité d'appliquer le régime simplifié en cas de constitution d'une société nouvelle

➤ **FISCALITE**

- Pacte Dutreil : définition de l'activité mixte du holding de détention - Pas d'opposition entre Cour de Cassation et Conseil d'Etat

## Principaux sujets traités par le Comité Emetteurs en 2020

### **Droit des sociétés**

Tenue des assemblées générales 2020 (loi Soilihi)  
Bilan des sociétés ayant adopté une raison d'être  
Assemblées générales dans le contexte de la crise sanitaire  
Politiques de rémunération et distribution de dividendes  
Prorogation des délais (arrêté des comptes, TUP, désignation des administrateurs représentant les salariés)  
Finalisation de la transposition SRD 2  
Plateformes de vote en ligne : Votaccess et présentation Atos Vote  
Rémunération des dirigeants et conditions de performance  
Réforme du code de commerce : création d'un chapitre dédié aux sociétés cotées  
Débat sur la gestion en PEA de titres au nominatif pur de sociétés cotées  
Actions de performance et say on pay  
Présentation des rapports financiers au format ESEF

### **Droit boursier**

Offre publique de retrait, retrait obligatoire et expertise indépendante

### **Fiscalité**

Déclaration des schémas d'optimisation fiscale  
PEA / PEA PME-ETI : bilan  
Dispositif d'aides aux entreprises nationales - Comparaison France et Allemagne  
Deuxième loi de finances rectificative pour 2020  
Déclaration des montages fiscaux potentiellement agressifs  
Deuxième audition de l'ANSA par France Stratégie sur les conséquences de la réforme fiscale de 2018  
Propositions en faveur des fonds propres des entreprises  
Projet de loi de finances pour 2021 : allègement des formalités d'enregistrement des actes de sociétés  
Conséquences du Brexit sur les PEA

### **Actualité européenne**

Union des Marchés de Capitaux  
Finance durable  
Projet de standards européens volontaires sur l'identification des actionnaires  
Révision de la directive sur le reporting non-financier – NFRD  
Reports et allègements de certaines dispositions européennes  
Allègements en faveur de la relance des marchés de capitaux  
Réexamen du règlement sur les dépositaires centraux  
Information extra-financière : consultation de la Commission  
Gouvernance d'entreprise durable et devoir de vigilance (Consultation de la Commission européenne : questionnaire)

### **Questions diverses**

Consultations de Place : HCJP, AFTI  
Point sur la transposition SRD 2

## **Principaux sujets traités par le Comité Emetteurs Actionnaires Individuels (CEAI) en 2020**

### **Droit des sociétés et gouvernance**

Assemblées générales : assemblées générales en période de Covid-19, nouveau traitement de l'abstention, tenue des assemblées générales, rémunération des dirigeants des sociétés cotées  
Activisme actionnarial  
Offre publique de retrait, retrait obligatoire et expertise indépendante  
Suivi des mesures PEA/PEA PME ETI  
Agences de conseil en vote (Proxies – transposition SRD2)  
Report des délais  
Approbation des comptes  
Mandats des administrateurs représentants des salariés  
Finalisation de la transposition de la directive SRD2  
Rémunération pluriannuelle et long terme des dirigeants

### **Droit des titres**

Jetons : régime juridique et fiscal

### **Fiscalité**

Loi de Finances pour 2020  
Déclaration des schémas d'optimisation fiscale  
Epargne salariale  
Transposition des obligations de déclaration des montages fiscaux potentiellement agressifs (DAC 6)  
Initiatives possibles en faveur de l'actionnariat individuel  
Principales mesures du projet de loi de finances pour 2021  
Proposition en faveur des fonds propres des entreprises  
Rapport de France Stratégie sur l'évaluation des effets des réformes de la fiscalité du capital de 2018

### **Actualité et droit européen**

Actualité européenne  
Finance durable et information extra-financière  
Mesures temporaires en faveur de la recapitalisation des sociétés  
Diligences raisonnables ; devoirs des administrateurs

## **Principaux sujets traités par le Comité Titres en 2020**

### **Transposition des textes européens**

Finalisation de la transposition de la directive SRD 2  
Règlement européen sur les dépositaires centraux de titres  
Articulation du règlement CSDR avec le droit français  
Réexamen du règlement CSDR

### **Thèmes d'actualité**

Titres au nominatif pur dans un PEA  
Point sur l'état de développement de la blockchain

### **Marché unique**

Débat sur la notion d'actionnaire  
Allègements de certaines dispositions pour la recapitalisation des sociétés

---

## Sommaire des Journées d'études 2020

### Panorama d'actualité juridique et européenne et questions fiscales

#### I/ Droit des sociétés et gouvernance d'entreprise

- Fiche n° I-1 : Revue de jurisprudence 2019 : points marquants
- Fiche n° I-2 : Commissariat aux comptes : impacts de la réforme
- Fiche n° I-3 : Fusion-apport partiel d'actifs : délégations, fusion entre sociétés sœurs, apport partiel d'actifs simplifié
- Fiche n° I-4 : Vote en Assemblée générale : le traitement de l'abstention
- Fiche n° I-5 : Conventions réglementées : personnes directement ou indirectement intéressées, publication, procédure d'évaluation des conventions courantes
- Fiche n° I-6 : Composition des conseils : représentation des salariés (seuils de désignation, formation, FCPE), mixité (égalité professionnelle)
- Fiche n° I-7 : Rémunération des dirigeants (say on pay)
- Fiche n° I-8 : SAS : clause d'exclusion, actionnariat salarié

#### II/ Droit des titres

- Fiche n° II-1 : Décret TPI
- Fiche n° II-2 : Signature électronique et dématérialisations des registres
- Fiche n° II-3 : Jetons : régimes juridique et fiscal

#### III/ Réglementation financière et boursière

- Fiche n° III-1 : Revue de jurisprudence boursière 2019 : points marquants
- Fiche n° III-2 : Abus de marché : application du Règlement MAR, consultation de l'ESMA
- Fiche n° III-3 : Offre au public : périmètre et définition
- Fiche n° III-4 : Prospectus : mesures d'exécution de la directive (guide AMF)
- Fiche n° III-5 : Offre Publique de Retrait : seuils, expert tiers indépendant
- Fiche n° III-6 : Agences de conseil en vote (proxies) : politique, publication

#### IV/ Questions européennes

- Fiche n° IV-1 : Jurisprudence récente de la CJUE
- Fiche n° IV-2 : Droit des actionnaires : mesures de niveau 2 et 3
- Fiche n° IV-3 : Paquet législatif en droit des sociétés (transformation, fusions et scissions transfrontalières)
- Fiche n° IV-4 : Finance durable
- Fiche n° IV-5 : Corporate reporting : lignes directrices sur l'information non-financière
- Fiche n° IV-6 : BREXIT

#### V/ Questions fiscales

- Fiche n° V-1 : Principales mesures de la loi de finances pour 2020
  - Fiche n° V-2 : PEA : état des lieux
  - Fiche n° V-3 : Actualité législative européenne : déclaration des montages fiscaux agressifs (transposition de la DAC 6 - Directive on Administrative Cooperation)
  - Fiche n° V-4 : Actualité jurisprudentielle européenne en matière fiscale : notion de bénéficiaires effectifs, d'abus de droit et précisions sur le traitement fiscal des titres reçus lors d'un échange
-

### **Sujets traités lors des réunions du Policy Committee d'EuropeanIssuers en 2020**

- . Corporate governance: SRD 2, Sustainable corporate governance & due diligence
  - . Corporate Reporting: NFRD review, taxonomy
  - . Proxy Advisors
  - . Capital Markets Union: action plan
  - . Review of MiFID II et MiFIR (EMIR)
  - . Central Securities Depositories Regulation (CSDR)
  - . Sustainable finance
  - . Covid 19 impacts: MAR, Prospectus
-